



Publié sur *Humanite* (<http://www.humanite.fr>)

[Accueil](#) > Printer-friendly

# Le président Hollande répond à Josette Audin

Humanité Quotidien

17 Décembre, 2012

Guerre d'Algérie

Dans un courrier reçu par la veuve de Maurice Audin, le chef de l'État promet de lui remettre « l'ensemble des archives et documents en sa possession relatifs à la disparition » du jeune mathématicien communiste. Sans préciser s'il va lever le secret-défense.

**Alger, envoyée spéciale.** On est loin de la sécheresse administrative de l'accusé de réception qui avait répondu à sa lettre au président de la République, en août dernier. Cette fois, François Hollande répond de façon circonstanciée à la demande de Josette Audin que soit « connue et reconnue » la vérité sur le sort de son mari, Maurice Audin, enlevé, torturé et assassiné par les parachutistes de Massu, Bigeard et Aussaresses, en juin 1957, à Alger ([voir l'Humanité du 14 décembre](#) <sup>[1]</sup>). « Plus de cinquante ans après la fin de la guerre d'Algérie, l'État français doit faire face à ses responsabilités et au devoir de vérité qui lui incombe envers vous et votre famille d'abord, mais également envers l'ensemble des citoyens », écrit le chef de l'État dans une missive reçue vendredi matin par Josette Audin. À la veille de sa visite d'État en Algérie, mercredi et jeudi, François Hollande confirme qu'il se rendra « sur la place Maurice-Audin, à Alger, en hommage à la mémoire » du jeune mathématicien communiste qui avait embrassé la cause de l'indépendance algérienne.

« J'ai par ailleurs demandé à Jean- Yves Le Drian, ministre de la Défense, de vous recevoir afin de vous remettre en mains propres l'ensemble des archives et documents en sa possession relatifs à la disparition de votre mari », conclut le président français.

Josette Audin, qui s'était vu opposer un silence assourdissant par Nicolas Sarkozy en 2007, juge cette réponse « positive », même si elle attend de connaître les termes précis de « l'hommage » promis par François Hollande et la nature exacte des documents qui lui seront remis par le ministre de la Défense. Le président de la République ne précise pas, en effet, si ce geste implique une levée du secret-défense sur tous les documents relatifs à l'affaire Audin. Autre difficulté, selon l'historienne Sylvie Thénault, spécialiste de la guerre d'Algérie : « Il n'est pas évident que des traces écrites témoignent d'un ordre d'exécution de Maurice Audin. En revanche, des témoins existent, ils doivent parler, dire la vérité. » En mars dernier,

une enquête du Nouvel Observateur révélait de nouveaux éléments sur l'affaire Audin, extraits d'un manuscrit du colonel Godard, ancien commandant de la zone Alger-Sahel. Ce document contredit la thèse officielle selon laquelle Maurice Audin se serait évadé lors d'un transfert. Il confirme que le militant communiste a été tué par les militaires qui le détenaient et mentionne même le nom de celui qui l'aurait mis assassiné, le sous-lieutenant Gérard Garcet, aide de camp du général Massu. À plus de quatre-vingts ans, l'homme coule aujourd'hui une retraite tranquille en Bretagne.

Le général tortionnaire Paul Aussaresses racontait en 2008, dans l'un de ses sinistres déballages, que cet homme faisait partie de « l'état-major de la main gauche » chargé des « basses besognes », en fait un escadron de la mort qui officiait à la villa des Tourelles, sur les hauteurs d'Alger. D'après Aussaresses, condamné en 2002 pour « apologie de crime de guerre », la hiérarchie militaire comme les autorités politiques recevaient des rapports sur les exécutions sommaires : « Je le disais à Massu. En plus de la réunion quotidienne du matin, j'écrivais en quatre exemplaires tous les jours ce que nous faisons, de façon détaillée. Il y avait un exemplaire pour Massu, un pour le ministre résidant Lacoste et un pour le général Salan. Massu savait tout. Le gouvernement aussi. (...) On ne faisait pas toujours des listes pour Paul Teitgen, le secrétaire général de la préfecture. Certains, on les attendait dehors et on les exécutait. Après, on les "assignait à résidence". » Les barbouzes, liés par un « pacte du silence », se chargeaient ensuite de faire disparaître les corps. Parfois en les enterrant sur les lieux mêmes de leur exécution. Le plus cyniquement du monde, Aussaresses raconte que des exécutions sommaires, « il y en a eu quelques-unes, c'est vrai, à la villa des Tourelles. Des types arrivés de jour... On les a enterrés sur place. Ils doivent être encore dans le jardin ».

Rosa Moussaoui

**URL source:** <http://www.humanite.fr/monde/le-president-hollande-repond-josette-audin-511139>